



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 14 novembre 2022,

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville à conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Formant le quorum sous la présidence de la mairesse suppléante : Karina Poudrier, conseillère poste #6,

Sont présents les conseillers suivants :
François Lupien, conseiller poste #1,
Pierre Côté, conseiller poste #2,
Marie-Lyne Landry, conseillère poste #3,
Éric Allard, conseiller poste #4,
Maureen Landry, conseillère poste #5,

Absent : Stéphane Dionne, maire

Valérie Aubin, directrice générale / greffière-trésorière, ainsi que Gaby Tessier, inspecteur sont également présents.

À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.

1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE.

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

2022.174

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

ORDRE DU JOUR **Séance ordinaire du conseil**

Le lundi 14 novembre 2022
19h30

1. Ouverture, présences et bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal d'octobre 2022
4. Dépôt de la correspondance



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

5. Adoption des comptes à payer et transferts
6. Période de questions
7. Demande des citoyens et autres ;
 - 7.1. Chevalier de Colomb ;
 - 7.2. Marché de Noël ;
 - 7.3. La guignolée ;
8. Administration
 - 8.1 Société d'histoire;
 - 8.2 Politique Nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire — demande d'appui;
 - 8.3 Calendrier conseil 2023 des séances du conseil;
 - 8.4 Comité 2022-2023;
 - 8.5 Congé et horaire des fêtes;
 - 8.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires;
 - 8.7 Souper des fêtes;
9. Incendie et sécurité publique
 - 9.1 Facture au 31 octobre 2022;
 - 9.2 Entente de service avec l'autorité 911 de prochaine génération;
 - 9.3 SIUCQ;
 - 9.4 Incendie
 - a) Dépôt du procès-verbal comité intermunicipal;
 - b) Budget 2023;
 - c) Demandes des pompiers 2023;
 - d) Frais déplacement directeur incendie;
 - e) Poste commandement;
 - f) Immunité;
 - g) Entente caserne incendie;
10. Voirie et Urbanismes
 - 10.1 Point d'information voirie municipale;
 - 10.2 Transport collectif;
11. Loisirs
 - 11.1 Bibliothèque
 - a) Dépôt procès-verbal comité bibliothèque;
 - b) Budget bibliothèque;
 - c) Démission coordonnatrice;
 - d) Nouvelle coordonnatrice;
 - e) Horaire bibliothèque
 - f) Nouveau logiciel;
 - g) Rémunération coordonnatrice et adjointe 2023;
 - 11.2 Comité loisirs
12. Hygiène du milieu
 - 12.1 Régie inter municipale de gestion des déchets du Bas St-François;
13. Varia
14. Dépôt et rapport des comités
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée



2022.175

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'OCTOBRE 2022;

Il est proposé par Eric Allard, appuyé par Pierre Côté et résolu d'adopter le procès-verbal d'octobre 2022 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

4. CORRESPONDANCE ;

Aucune correspondance

2022.176

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS ;

Considérant les comptes à payer en date du 14 novembre 2022, et effectués durant le mois :

Comptes payés durant le mois et au 14 novembre 2022 ;

#	Fournisseurs (description)	MONTANT
	Salaires (octobre 2022)	13 014.16\$
	Int (site internet)	63.18\$
9791	Infotech (papeterie 50%)	523.71\$
9792	Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village (incendie)	11 088.13\$
9793	Excavation J.N. Francoeur (ajustement prix carburant)	4 206.79\$
	Total :	28 895.97\$

Comptes à payer au 14 novembre 2022 ;

#	Fournisseurs (description)	montant
9795	CN (passage à niveau)	623.00\$
9796	Contribuable (transport adapté 2020-2021)	1 300.50\$
9797	Hydro Québec (luminaires)	67.62\$
9798	Contribuable (transport adapté 2020-2021)	2 427.60\$
9799	Martech (signalisation)	574.31\$
9800	Ministre du Revenu du Qc (remises employeur)	3 361.17\$
9801	annulé	
9802	Mun. Village NDBC (coordonatrice 16 au 29 octobre 2022)	1307.93\$
9803	Protection MCI (inspection annuelle extincteurs)	280.25\$
9804	Receveur Générale du Canada (remises employeur)	1 182.64\$
9805	Régie G.M.R. (vignette 50%)	78.75\$
9806	Smith Asphalte (réparation route Boucher)	574.88\$
9807	Groupe Maskatel (internet garage et ligne téléphonique bureau)	226.18\$
9808	Enviro 5 (vidange fosse septique supplémentaire)	174.59\$
9809	Xerox (photocopies)	219.50\$
9810	Contribuable (transport adapté 2020-2021)	2 427.60\$
9811	Excavation J. Noel Francoeur (déneigement 15 novembre 2022)	24 314.38\$
9812	annulé	



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

9813 Gaby Tessier (remboursement dépenses déplacement et signalisation)	86.51\$
9814 WSP (plan et devis rang 13 Wendover)	2 874.38\$
9815 Garage Martin Allard (réparation camion)	615.20\$
9816 RIM (abonnement)	344.93\$
9817 Garda World (système d'alarme)	161.01\$
9818 Regis Cusson (lavage de vitre)	175.00\$
Total :	43 397.36
\$	

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu d'accepter les déboursés pour un total de 72 293.33\$

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gaby Tessier en référence au règlement de délégation de pouvoir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

La parole est donnée aux gens présents dans la salle.

7.DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES

7.1 CHEVALIER DE COLOMB ;

2022.177

Considérant la demande des Chevaliers de Colomb pour participer au Quillothon qui aura lieu le 19 novembre prochain ;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Eric Allard et résolu d'autoriser un montant de 60\$ pour une équipe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

7.2 MARCHÉ NOËL ;

2022.178

Considérant la 2^e édition du Marché de Noel organisée par la Municipalité Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil ;

Considérant que cette seconde édition se veut plus grandiose vu le succès de la première ;

Considérant que 20 artisans au lieu de 10 artisans de la Paroisse et Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil exposeront leurs œuvres lors cet évènement ;



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Considérant que l'an passé près de 400 personnes ont participé à l'évènement ;

Considérant la demande d'une aide financière de 2500\$ afin de pouvoir faire un évènement d'envergure dans nos deux municipalités ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Coté, appuyé par Éric Allard et résolu d'accorder un montant de 2 500\$ à la municipalité Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour la 2^e édition du Marché de Noël 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

7.3 LA GUIGNOLÉE :

La question est soulevée à savoir si les membres du conseil peuvent participer à la guignolée. Les personnes intéressées peuvent donner leur nom au bureau.

8. ADMINISTRATION

8.1 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE :

2022.179

Considérant l'offre de service pour l'année 2023 de la société d'histoire ;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser un montant de 1248\$ plus frais de déplacement, pour le déclassement à la Société d'histoire de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.2 POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE — DEMANDE D'APPUI;

Après discussion, le conseil ne donne pas suite à la demande d'appui.

8.3 CALENDRIER 2023 DES SÉANCES DU CONSEIL;

2022.180

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que : Le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle.

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par François Lupien et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19h30 :

16 janvier (3 ^e lundi)	13 février (2 ^e lundi)
13 mars (2 ^e lundi)	17 avril (3 ^e lundi)
8 mai (2 ^e lundi)	12 juin (2 ^e lundi)
10 juillet (2 ^e lundi)	14 août (2 ^e lundi)
11 septembre (2 ^e lundi)	2 octobre (1 ^{er} lundi)
13 novembre (2 ^e lundi)	18 décembre (3 ^e lundi)

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2022.181

8.4 COMITÉ 2023-2024:

Considérant que le conseil désire former des comités pour l'année 2022-2023;

COMITÉ 2022-2023

Maire ou mairesse suppléant (e)

Novembre — Décembre - Karina Poudrier

Janvier — Février - François Lupien

Mars-Avril — Pierre Côté

Mai — Juin - Marie-Lyne Landry

Juillet-Août - Éric Allard

Septembre-Octobre - Maureen Landry

Comité du personnel

- Stéphane Dionne

- Éric Allard

- Marie-Lyne Landry

MADA

Pierre Côté, Valérie Aubin

2 citoyens

Comité de l'emploi et de développement Bon-Conseil :

Stéphane Dionne, Marie-Lyne Landry, Maureen Landry

Carrefour jeunesse emploi :

Karina Poudrier



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Loisirs :

Marie-Lyne Landry
Eric Allard, substitut(élu ou citoyen)
1 citoyen (e) de la municipalité.

Comité Civil des mesures d'urgence :

Valérie Aubin, coordonnatrice
Stéphane Dionne, François Lupien, Marie-Lyne Landry, Éric Allard

Régie inter municipale de Gestion des Déchets :

Karina Poudrier, Marie-Lyne Landry, substitut

Comité Incendie :

Éric Allard, François Lupien
Stéphane Dionne, substitut

Responsables du réseau routier :

Stéphane Dionne

Bibliothèque et entente ville de Drummondville:

Pierre Côté
Éric Allard

Karina Poudrier, substitut

Piste Cyclable :

Marie-Lyne Landry, Pierre Côté

Comité d'activités sociales et d'accueil:

Marie-Lyne Landry et Maureen Landry

Comité journal, Page facebook et site internet:

Maureen Landry et Marie-Lyne Landry
Jacqueline Demers, citoyenne de la municipalité correction et révision

Parc-école:

François Lupien
Pierre Côté, substitut

CCU:

Eric Allard, président
Stéphane Dionne
François Lupien
Gaby Tessier, secrétaire

COPERNIC:

Marie-Lyne Landry, Stéphane Dionne, substitut



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'accepter la liste des comités telle que décrite ci-dessus. Le maire est d'office sur tous les comités, également substitut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2022.182

8.5 CONGÉ ET HORAIRE DES FÊTES:

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de fermer le bureau du 26 décembre au 6 janvier inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.6 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTERETS PÉCUNIAIRES:

Les déclarations des intérêts pécuniaires sont déposées séance tenante et un relevé sera envoyé au ministère des Affaires municipales.

Stéphane Dionne, maire
François Lupien, conseiller poste #1
Pierre Côté, conseiller poste #2
Marie-Lyne Landry, conseillère poste #3
Éric Allard, conseiller poste #4
Maureen Landry, conseillère poste #5
Karina Poudrier, conseillère poste #6

2021.183

8.7 SOUPER DES FÊTES:

Considérant que le conseil désire organiser un souper des fêtes pour les élus, employés et leurs conjoint(e)s (22 personnes);

Considérant que la municipalité paie seulement le coût des repas, la boisson est au frais des participants.

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser un montant d'environ 2500\$ pour organiser un souper des fêtes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE



9.1 FACTURE INCENDIE AU 31 OCTOBRE 2022;

L'adoption de la facture du 31 octobre 2022 est reportée au prochain conseil.

2022.184

9.2 ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 911 DE PROCHAINE GÉNÉRATION;

Considérant l'entente de service avec l'autorité 911 de prochaine génération;

Considérant que Cauca désire dans la prochaine année faire la modification pour la nouvelle génération;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente de service avec l'autorité 911 de prochaine génération.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2022.185

9.3 SIUCQ 2023

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par François Lupien et résolu d'autoriser le renouvellement du service SIUCQ 2023 au coût de 1 307.50\$. Que le montant sera prévu au budget 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2022.186

9.4 INCENDIE;

a) Dépôt du procès-verbal ;

Le procès verbal du comité incendie est déposé séance tenante.

b) budget 2023 .:

Considérant la recommandation du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 1^{er} novembre 2022 ;

En conséquence, il est proposé Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'adopter le budget incendie 2023 tel que présenté. : Le montant des revenus et dépenses 322 668 met le % selon le RFU pour la Paroisse sera de 36.53%.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

2022.187

c) Demande des pompiers 2023

Considérant la recommandation du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 1^{er} novembre 2022 ;

En conséquence, il est proposé Eric Allard, appuyé par François Allard et résolu d'autoriser les achats suivants pour l'année 2023 :

4 habits pompiers : 12 500\$

Abri : 1 000\$

Outils à batteries : 7 500\$

Cônes de signalisation : 750\$

Habillement divers (uniformes, gants, cagoules) 3 250\$

Activités diverses (halloween, portes ouvertes, party annuel) 2 000\$

Formation 10 000\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2022.188

d) Frais de déplacement directeur incendie:

Considérant la recommandation du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 1^{er} novembre 2022 ;

En conséquence, il est proposé Marie-Lyne Landry, appuyé par Eric Allard et résolu d'autoriser le remboursement des frais de déplacement au directeur incendie selon la politique en vigueur. Pour les interventions à partir du domicile, pour les rencontres MRC : à partir de l'hôtel de ville village.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2022.189

e) Poste de commandement:

Considérant la recommandation du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 1^{er} novembre 2022 ;

En conséquence, il est proposé Pierre Côté, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser un diagnostic moteur du camion chez Centre du Camion Beaudoin.

De faire préparer un devis, s'il n'y a pas d'autres options, pour le remplacement du camion pour un usagé ou un neuf ou voir si une partie de celui-ci peut être récupéré.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

f) Immunité:



Protection des officiers, chefs, et directeurs en matière de sécurité incendie

2022.190

Considérant que le schéma de couverture de risque incendie présente une série de moyens auxquels les services incendies s'engagent à respecter,

Considérant que la loi sur la sécurité incendie prévoit une immunité accordée pour un schéma de couverture de risque incendie attesté,

Considérant que le schéma de couverture de risque incendie 2e génération n'est toujours pas adopté et en vigueur,

Considérant que les municipalités se doivent de protéger leurs employés,

Il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Éric Allard et résolut d'assurer l'exonération et de défrayer les frais légaux et la résultante de la poursuite judiciaire auprès des membres de son service incendie.

Toutefois, un membre du service de sécurité incendie ne peut invoquer aucune immunité si le préjudice est dû à sa faute intentionnelle ou à sa faute lourde. Comme son nom l'indique, la faute intentionnelle est la conduite animée d'une intention de nuire qui vise à causer le préjudice de façon délibérée et volontaire. La faute lourde est celle qui dénote une insouciance, une imprudence ou une négligence grossière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2022.191

g) Entente caserne incendie :

Considérant la recommandation du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 1^{er} novembre 2023 ;

En conséquence, il est proposé Marie-Lyne Landry, appuyé par François Lupien et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale / greffière-trésorière à signer la modification de l'entente incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10. VOIRIE ET URBANISME

10.1 POINT D'INFORMATION VOIRIE MUNICIPALE:

Différentes informations sont données sur les projets en cours.



2022.192

10.2 TRANSPORT COLLECTIF;

Considérant qu'un regroupement des municipalités de la MRC de Drummond pour un projet de transport collectif et adapté a été mis sur pieds ;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de manifester notre intérêt à participer au projet de mise en place de transport collectif et adapté dans la MRC Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9 LOISIRS ;

11.1 COMITÉ BIBLIOTHÈQUE ;

a) Dépôt procès-verbal comité bibliothèque ;

Dépôt du procès-verbal du comité bibliothèque tenu le mardi 18 octobre 2022 à 19h00

2022.193

b) Budget 2023 bibliothèque ;

Considérant la recommandation du comité bibliothèque en date du 18 octobre 2022 ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry
Appuyé par Maureen Landry et résolu d'adopter le budget bibliothèque tel que présenté

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2022.194

c) Démission coordonnatrice ;

Considérant la recommandation du comité bibliothèque en date du 18 octobre 2022 ;

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Pierre Côté et résolu d'accepter ladite démission et de faire parvenir une lettre de remerciements à Mme Jacinthe Dufort.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2022.195

d) Nouvelle Coordonnatrice ;

Considérant la recommandation du comité bibliothèque en date du 18 octobre 2022 ;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard
Appuyé par Pierre Côté

Et résolu de nommer Mme Judith Hébert, coordonnatrice pour la bibliothèque en date du 3 octobre 2022.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2022.196

e) Horaire bibliothèque :

Considérant la recommandation du comité bibliothèque en date du 18 octobre 2022 ;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de modifier l'horaire de la bibliothèque comme suit :

Lundi : 15h00 à 18h00

Mercredi : 8h45 à 10h45 et 18h30 à 20h00

Jeudi : 8h45 à 10h45 et 18h30 à 20h00

Samedi : 9h00 à 11h30 et 13h00 à 15h30

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2022.197

f) Nouveau logiciel :

Considérant la recommandation du comité bibliothèque en date du 18 octobre 2022 ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par François Lupien et résolu de procéder à l'acquisition du logiciel Koha par Inlibro au coût de 8 653\$ pour la 1^{ère} année et de 3 303\$ pour les années suivantes pour le service de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2022.198

g) Rémunération coordonnatrice et adjointe 2023 :

Considérant la recommandation du comité bibliothèque en date du 18 octobre 2022 ;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Pierre Côté et résolu de répartir la compensation pour la coordonnatrice à 7 000\$ et l'adjointe à 3 562.50\$ pour l'année 2023 telle qu'identifiée au budget payable en 26 versements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11.2 COMITÉ LOISIRS :

Résumé comité loisirs

12. HYGIÈNE DU MILIEU :

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS SAINT-FRANÇOIS :

13. VARIA :



Aucun point ajouté au varia.

14. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS :

Chaque membre du conseil fait un résumé des activités du mois selon leur comité respectif.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est accordée aux gens dans la salle.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

2022.199

Il est proposé par Maureen Landry et résolu de lever l'assemblée à 21h03.

Stéphane Dionne
Maire

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / greffière-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / greffière-trésorière